

Service instructeur
Service Prospective et Aménagement

N° (P.2.10.9.5-3)

Service consulté

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TECHNOPORT DES TROIS
FRONTIÈRES : PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 2010**

Résumé : *Le budget 2010 du Conseil Général prévoit un crédit de 30 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Il est proposé d'autoriser le versement de la participation départementale de 26 000 € sollicitée au titre de l'exercice 2010.*

Le Département du Haut-Rhin est membre, avec la Communauté de Communes des Trois Frontières et la Ville de SAINT-LOUIS, du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières.

Ce dernier a pour objet la maîtrise foncière, l'aménagement et la valorisation des terrains de la sablière situés à l'Est de l'A 35, à l'ouest de la ligne de chemin de fer Mulhouse - Bâle au sud de la RD 12b et au nord de la RD 105.

Le budget primitif 2010 du comité syndical s'équilibre à 263 723.82 € en fonctionnement et à 760 746.61€ en investissement.

Le budget d'investissement se décompose en acquisition de terrains en vue de parfaire la maîtrise foncière des terrains évoqués ci-dessus (pour un montant de 712 746.31 €), et de remboursement d'emprunt (pour un montant de 48 000 €).

Les membres du Syndicat Mixte contribuent pour partie aux charges de fonctionnement, et leur participation est statutairement répartie de la façon suivante : Département (40 %) ; Communauté de Communes (30 %) ; Ville (30 %).

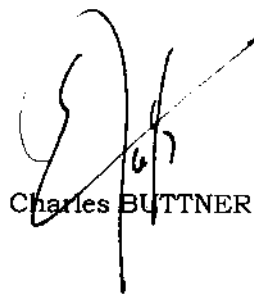
La participation des membres aux charges de fonctionnement s'élève en 2010 à 65 000 €, ce qui porte la participation départementale à 26 000 €, montant identique à celui attribué en 2009 et conforme à notre engagement statutaire.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une participation de 26 000 € au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières pour l'année 2010 et d'autoriser le versement,

- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 71, nature 6561 programme F715 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER